



Erreur du pharmacien

Par **Consommatrice**, le **18/05/2024** à **10:45**

Bonjour,

Le pharmacien s'est trompé en me donnant 5 fois la quantité prescrite de tubes homéopathiques, j'ai donc payé 150 euros au lieu de 30€. Choquée par le prix en rentrant j'ai vérifié et lorsque j'ai vu l'erreur j'ai demandé à être remboursée mais la pharmacie refuse.

Sont-ils dans leur droit ?

Merci par avance pour votre réponse

Par **youris**, le **18/05/2024** à **11:10**

bonjour,

lorsque le pharmacien vous a donné les médicaments, vous n'avez pas été surpris de la quantité et du prix ?

s'agissait-il d'une ordonnance ?

y avait-il une ambiguïté dans la rédaction de l'ordonnance ?

Salutations